

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE
LE MARDI 19 SEPTEMBRE 2006 À 19 H
RECOMMANDATIONS**

Thème : étude du rôle d'évaluation foncière 2007-2009

LA COMMISSION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET
L'ADMINISTRATION

remercie les intervenants qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations lors de l'assemblée publique;

remercie les gestionnaires de la Direction de l'évaluation foncière et du Service des finances de la Ville de Montréal qui ont participé à l'étude du rôle d'évaluation foncière 2007-2009 pour la qualité de leurs présentations et interventions lors de la séance de travail et de l'assemblée publique;

Et fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

Considérant que les prochains rôles d'évaluation foncière 2007-2009 pour l'agglomération de Montréal se traduiront par de fortes hausses des valeurs, lesquelles varieront en moyenne de 47,4% dans le secteur résidentiel;

Considérant que ces nouveaux rôles d'évaluation foncière se caractérisent par des variations très inégales d'un immeuble à un autre;

Considérant que ces fortes hausses se traduiront pas des transferts fiscaux importants qui affecteront davantage les contribuables moins nantis ;

La commission recommande,

R – 1

Que le conseil d'agglomération adresse une requête au gouvernement du Québec afin qu'il adopte les mesures fiscales suivantes et permette leur mise en application dans le cadre des prochains rôles d'évaluation 2007-2008-2009 de l'agglomération de Montréal, de manière à atténuer les transferts fiscaux entre contribuables :

- 1.1 prolonger la durée des prochains rôles d'évaluation de trois à quatre ans, soit pour la période de 2007 à 2010 ;
- 1.2 prolonger la durée d'application de la mesure d'étalement des variations des valeurs foncières sur une période de quatre ans au lieu de trois ans;
- 1.3 introduire une nouvelle catégorie d'immeuble, le « 1 logement » aux fins de l'application des dispositions touchant la variété du taux de la taxe foncière générale (section III.IV de la *Loi sur la fiscalité municipale*);
- 1.4 bonifier le programme provincial de remboursement d'impôts fonciers (L.R.Q.,c.R-20.1) afin d'atténuer l'impact des transferts fiscaux auprès des ménages moins nantis, tels que les personnes âgées et les prestataires de la Sécurité du revenu.

R – 2

Que le conseil d'agglomération adresse une requête au gouvernement du Québec afin qu'il accorde aux municipalités la possibilité d'avoir accès à de nouvelles sources de revenus de croissance dans le but de diminuer leur dépendance à l'égard du champ foncier.

R – 3

Que le conseil d'agglomération adresse une requête au gouvernement du Québec afin qu'il permette que les taxes scolaires perçues sur le territoire de l'agglomération de Montréal soient imposées sur la base d'un rôle foncier étalé selon sa période effective et que le taux de la taxe scolaire soit ajusté à la baisse afin de maintenir les charges fiscales scolaires perçues sur l'île de Montréal.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ à l'exception de l'alinéa 1.1 de la recommandation R-1, pour laquelle le conseiller Ronald Bossy a voté contre.

